

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 31 août 2017

Absents et excusés : Michelle DESMETTE, Grégory COURTOIS et Sabine MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur Gauthier DUDANT est absent en début de séance. Le Président entame la séance par une minute de silence en hommage à Monsieur Willy MAHIEU, Bourgmestre Honoraire de la Ville d'Antoing et à Monsieur Vincent LIPPENS, Directeur de l'école communale de Péronnes, décédés récemment.

1. Organes

- a) Le Conseil Communal prend acte de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 15 juin 2017, prononçant la déchéance de Madame Christine DASSONVILLE, de son mandat originaire de Conseillère Communale et de ses mandats dérivés au 30 juin 2017. En outre celle-ci est rendue inéligible pour une période de 6 ans à partir du 15 juin 2017.
- b) Après vérification de ses pouvoirs, Madame Nadège DONNEZ, deuxième suppléante en ordre utile de la liste n° 2 PS, suite aux élections du 14 octobre 2012 prête le serment constitutionnel entre les mains du Bourgmestre-Président.
- c) L'ordre de préséance des conseillers communaux est adapté en conséquence.
- d) La nouvelle Conseillère fait sa déclaration d'appartenance au Parti Socialiste.
- e) Suite à la déchéance de Madame Christine DASSONVILLE, il y a lieu de la remplacer dans ses mandats dérivés, et d'acter les modifications du tableau des représentations au sein des intercommunales et organismes divers. Sur proposition du groupe PS, Madame Nadège DONNEZ reprend l'ensemble des mandats dérivés attribués à Madame DASSONVILLE sauf pour la représentation au Foyer Socioculturel où celle-ci sera remplacée par Monsieur Julien BAUWENS.

Monsieur VINCENT souhaite la bienvenue à Madame DONNEZ et tiens à souligner que l'éviction de Madame DASSONVILLE n'est due qu'à un simple oubli de dépôt de déclaration de mandat. Dans certaines circonstances, c'est le genre d'oubli qui peut arriver à n'importe qui et il demande à ce que le Directeur Général rappelle à chaque élu ses obligations en la matière lorsque l'échéance arrive.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT

Monsieur VINCENT présente son point relatif aux coupures d'alimentation électrique sur le territoire communal :

«

Attendu que

- Depuis plusieurs années, des coupures d'alimentation électrique se produisent fréquemment sur le territoire communal et dans l'ensemble de la Wallonie Picarde.

Nous demandons que le collège :

- *interpelle ELIA et ORES afin d'obtenir les informations suivantes :*
- *dates, heures et durées des coupures d'alimentation électrique depuis 2010 sur le territoire communal ainsi que les zones impactées ;*
- *causes de ces ruptures d'alimentation électrique ;*
- *moyens mis en œuvre depuis 2010 et pour l'avenir afin de pallier ces désagréments. Par exemple, nombre de disjoncteurs installés afin de réduire l'impact des coupures.*
- *nous précise si des indemnisations sont prévues pour les occupants des habitations et entreprises impactées en cas de pannes ;*
- *confirme que les lieux sensibles : maisons de repos privées et du CPAS, service incendie, hôtel de police, centre administratif, sites SEVESO ...sont pourvus de moyens de substitution afin de pallier ces coupures d'alimentation électrique ;*
- *expose en séance les réponses apportées par ELIA et ORES.*

»

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur Nicolas FAVRESSE, Chef de service exploitation ORES Wallonie Picarde. Monsieur FAVRESSE appuie son exposé sur un document powerpoint qui sera transmis à l'ensemble des conseillers.

Monsieur DUDANT entre en séance.

Sur les 10 incidents recensés en 2016, 5 sont dus à des défauts de câbles, 3 à des tiers (2 câbles arrachés par des entreprises de voirie et un déclenchement de cabine) et 2 dus à des surconsommations sur le réseau. Les durées de ces coupures ont été courtes (de 2 minutes à 1 h 08) et ont impacté peu de clients (832 au maximum pour une coupure de 7 minutes). Monsieur FAVRESSE rappelle qu'il est nécessaire de sensibiliser les gens à les appeler en cas de problèmes liés à des branches d'arbres car bien souvent ses services ne sont pas informés, chacun pensant que le voisin va faire le nécessaire...

ORES a prévu un plan d'investissement à 5 ans permettant une élimination progressive du réseau 6.000 V devenu vétuste par du 15.000 V. la clé de voûte de ces travaux est la pose d'un PoDe (poste déporté). Celui-ci sera installé en 2018 près du cimetière de Bruyelle et consistera en un bâtiment d'environ 6 m sur 9 m. Lorsque ce PoDe sera opérationnel, les câbles 6.000 V seront progressivement remplacés et d'autres installés en tenant compte des contraintes et des opportunités (synergies avec les travaux communaux ou les autres impétrants, ...).

Péronnes est un cas spécifique dans le sens où les câbles 6.000 V résiduels sont peu nombreux mais ne supporteraient pas des charges de 15.000 V. Ces portions de câbles seront également remplacées au fur et à mesure.

Pour conclure, Monsieur FAVRESSE rappelle l'ensemble des travaux prévus dans les prochaines années. Ces investissements visent à accroître la sécurité d'alimentation et à réduire les temps de coupure. Il insiste sur le fait que la situation d'Antoing n'est nullement comparable avec la situation du centre-ville de Tournai.

Monsieur VINCENT se réjouit des réponses apportées par Monsieur FAVRESSE mais précise que sa question portait jusqu'en 2010. Des coupures nettement plus importantes que sur l'année 2016 ont eu lieu sur le réseau. Néanmoins, il remercie Monsieur FAVRESSE pour la clarté de son exposé et demande si des dédommagements sont prévus envers les particuliers suite aux dégâts causés par les coupures.

Monsieur FAVRESSE signale que les travaux effectués par ses services sont contrôlés par la CWAPE. Des indemnités sont d'office prévues en cas de coupures dépassant les 6 heures. Dans les autres cas, il convient de contacter son assurance.

Monsieur VINCENT demande si des disjoncteurs supplémentaires sont prévus. Monsieur FAVRESSE répond par l'affirmative mais précise que cela a ses limites : on ne peut mettre plus de 3 disjoncteurs en cascade.

Monsieur VIVIER demande qui prévient la commune pour les travaux, qui les autorise, qui les communique ensuite vers les riverains concernés et enfin qu'en est-il du manque à gagner pour les commerçants.

Monsieur FAVRESSE précise qu'ORES notifie sa demande de travaux auprès du Collège. Celui-ci donne son accord et la Police fixe les conditions en matière de signalisation et d'interdiction partielle ou totale de l'usage de la voirie et/ou de ses abords. Le planning des travaux reste de la responsabilité d'ORES tout comme la communication envers les riverains en général via un toute-boîte et la pose de panneaux aux abords du chantier reprenant notamment un numéro de contact. Quant au manque à gagner, rien n'est prévu mais ses services limitent les nuisances au maximum et tant les entreprises que les surveillants de chantier sont sensibilisés et attentifs à la situation des commerces.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2bis. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT

Monsieur VINCENT présente son point relatif aux travaux en cours dans la Grand'Rue :

«
Attendu que

- des travaux de pose de câbles électriques nécessitant l'ouverture de la voirie de la Grand Rue ont débuté en date du 21 août

- le chantier devrait durer un mois

Nous demandons que le collège réponde aux questions suivantes :

- quelles sont les voiries concernées ?

- combien de temps le chantier va-t-il durer précisément ?

- la pose du câblage sera-t-elle réalisée au fur et à mesure de la progression de la tranchée ou une fois que l'ensemble des voiries seront éventrées ?

- *pourquoi ce chantier n'a-t-il pas pu être réalisé au début des travaux de réfection de la Grand Rue ce qui aurait permis de diminuer l'impact négatif sur la mobilité et le commerce ?*
- *peut-on envisager de ne pas repaver la tranchée, mais bien de la refermer avec des matériaux plus rapides (tarmac,...) en vue de minimiser la durée de ce chantier ?*
- *envisage-t-on de tenir au courant les riverains, commerçants... avant le début des travaux des différentes phases, plan de circulation, aides.... ?*
- *imagine-t-on à nouveau l'instauration d'une zone bleue après la rénovation de la Grand Rue ?*
- *des « arrêts-minute » sont-ils envisagés dans la Grand Rue après réfection ?*
- »

Le Directeur Général signale qu'ORES a informé la Commune début août des travaux qu'elle comptait réaliser dans la Grand'Rue. Directement il leur a été signifié que ceux-ci devaient soit démarrer au plus vite et être terminés avant la braderie (soit le 07 octobre) soit ils seraient reportés à plus d'un an. En effet, le Directeur Général rappelle que le cahier des charges relatif aux travaux de réfection de la Grand'Rue et de ses rues adjacentes mentionne le délai de réalisation entre les braderies 2017 et 2018 comme critère d'attribution du marché. Cela a d'ailleurs permis d'élever le montant des amendes en cas de dépassement de délai dû à l'entreprise à 15 % du montant du marché (5 % habituellement). Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir sur le chantier une entreprise tierce sous peine de ne pas respecter les conditions de notre propre marché !

En ce qui concerne la réfection provisoire des tronçons ouverts par ORES, le Directeur Général précise que les travaux ultérieurs prévoient la démolition d'une voirie en pavés. Si le changement de revêtement devait entraîner des frais supplémentaires, la Ville se retournerait vers ORES pour le paiement des surplus. Un courrier a été transmis en ce sens aux responsables d'ORES, ce que confirme Monsieur FAVRESSE. Enfin, une réunion d'information est prévue avec les commerçants le 11 septembre prochain à 19 heures avec les commerçants et le 12 septembre même endroit même heure avec les riverains.

Monsieur FAVRESSE ajoute que sa société a attendu le paiement de Your Nature avant d'entamer les travaux. Le Président ajoute que la Grand'Rue restera à double sens et monte, plan à l'appui, la grande disponibilité de parking aux alentours de la Grand'Rue. On recense en effet pas moins de 406 places de parking dans un rayon de 509 mètres à partir du centre de la voirie.

A la question de Monsieur VIVIER sur le délai pour alimenter « Your Nature », Monsieur FAVRESSE précise que la cabine sera opérationnelle pour juin 2018 « comme demandé par le client ».

2ter. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT

Monsieur VINCENT présente son point relatif au terrain de football synthétique.

«

Attendu que

- le terrain synthétique a été inondé en date du 15 août nécessitant la mise en œuvre de travaux de pompage

Nous demandons que le collègue réponde aux questions suivantes :

- le drainage du terrain est-il suffisant ?

- à quoi est due cette stagnation de l'eau ?

- a-t-on la garantie que ce phénomène ne se reproduira plus à l'avenir ?

- suite à cette inondation, des dégâts ont-ils été constatés ?

- la « réception définitive des travaux » a-t-elle déjà eu lieu ?

»

Le Président signale que, pour protéger le terrain synthétique des projections de peinture à réaliser sur la piste d'athlétisme, des bâches en plastique ont été posées sur le terrain. Des pluies assez conséquentes étant tombées à cette époque, les eaux stagnantes sur les bâches se sont répandues sur le terrain lors de leur enlèvement. Il a fallu le temps aux drains d'évacuer ces eaux mais ceux-ci ont parfaitement fonctionné. Le terrain n'a jamais été inondé.

La réception provisoire des travaux est programmée le 06/09 et la visite des instances de l'Union Belge pour l'homologation du terrain a été fixée au 04/09. Les grandes clôtures devraient être terminées pour la mi-septembre. L'entreprise qui effectue les travaux est très expérimentée.

A la demande de Monsieur VIVIER à l'effet de savoir s'il y avait bien une pompe de relevage au niveau de la citerne, le Président répond par l'affirmative.

3. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n° 1/2017.

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, présente le point. Monsieur VINCENT est sorti de séance.

A l'ordinaire, après modification, le budget est à l'équilibre à 5.381.327,33 €.

En matière de dépenses, on notera principalement les charges financières liées aux intérêts d'emprunts UREBA (30.372,22€), les frais concernant les régularisations de charges budgétaires impayées pour le Receveur de 2005 (9.819,78 €) ainsi que le nouvel article concernant le restaurant social.

En matière de recettes, on notera l'injection du compte 2016 pour un montant de 87.786,50 € et le prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire d'un montant de 40.073,85 € permettant d'équilibrer cette modification budgétaire.

A l'extraordinaire, les prévisions dépenses/recettes s'élèvent à 353.588 €. Le mali du compte 2016 atteint la somme de 59.358,89 € (dû aux subsides non reçus). On notera uniquement pour l'extraordinaire le subside de 74.000 € relatif à l'achat de mobiliers pour la maison de repos.

Après modification budgétaire, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 143.864,29 € et 84.948,41 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 01/2017 du CPAS.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2017 (annexe transmise le 21 août 2017).

Monsieur VINCENT rentre en séance.

Le Directeur Général précise que ce dossier a fait spécialement l'objet d'une commission des finances le lundi 28 août 2017 et rappelle les principaux chiffres :

- A l'ordinaire, le budget présente à l'exercice propre un boni de 24.806,60 € et un boni général de 241.428,43 €. Les principales dépenses concernent l'indexation des salaires du personnel au 1^{er} juillet 2017, l'évolution de carrière de certains agents, l'engagement d'un agent émargeant à l'AVIQ au service technique et d'un agent en graphisme en remplacement d'un agent en congé maladie avant pension et quelques frais d'études. En recettes, on notera essentiellement l'augmentation de la valeur du point APE de 42,74 € par point.
- A l'extraordinaire, le budget présente à l'exercice propre un mali de 895.132 € pour un boni général de 1.743.846 €. On notera essentiellement l'investissement pour le remplacement de l'éclairage public dans la Grand'Rue et les rues adjacentes et l'acquisition d'une caméra supplémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS (ordinaire) / Carine DUDANT (extraordinaire)

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Travaux communaux

Fontenoy, carrefour des Irlandais - Financement des travaux d'égouttage – décompte des travaux et souscription au capital F de l'intercommunale Ipalle

Financement des travaux d'égouttage – appel de fonds 2018 – Carrefour des Irlandais à Fontenoy

Décompte final des travaux SPGE = 39.358,80 euros – quote-part financière de la commune 16.530,70 euros, soit une souscription au capital F de 1/20ème pour un montant annuel de 826,53 euros.

Monsieur VINCENT signale qu'il persiste des problèmes de stagnation d'eau lors de fortes pluies. Monsieur DESMET confirme que des problèmes ont bien été constatés au niveau des avaloirs du carrefour (obstruction des conduits d'évacuation probablement par des produits issus du rejointoiement du plateau du carrefour). L'entreprise, responsable de ce défaut, devrait intervenir d'ici la fin du mois de septembre.

Par 3 abstentions (groupe GO) et 13 voix pour, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Marchés publics

Marché public d'achat de caméras de surveillance – budget 2017 et MB 02/2017

Le Conseil communal est invité à marquer accord sur la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché, et sur le cahier spécial des charges.

Le Directeur Général tient ici à remercier Monsieur Alexandre BERTE, membre des services de police de Zone du Tournaisis pour son aide précieuse à l'élaboration de ce cahier des charges.

Monsieur VINCENT demande s'il serait possible d'informer les citoyens sur ce que l'on peut voir au niveau de ces caméras. Le Président précise que différents délits ont déjà pu être élucidés grâce à celles-ci notamment des accrochages avec délit de fuite, utilisation de cartes de banques volées,... Les assurances acceptent que l'on puisse travailler avec ces images. Un article sera prévu dans un prochain bulletin communal ainsi que sur le site communal.

Monsieur VIVIER s'étonne que l'on s'évertue à acquérir des caméras fixes alors que son groupe réclame des caméras mobiles depuis pas mal de temps. Le Président précise que nous disposons d'une caméra mobile mais que celle-ci ne donne pas satisfaction (difficulté d'installation, netteté d'images moindre, coût nettement plus cher,...). Mais la porte reste ouverte à une telle acquisition.

Par 3 voix contre (groupe GO) et 13 voix pour, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Revitalisation urbaine

Revitalisation « rue Philippart – rue de Fontenoy – rue Neuve – avenue de l'Europe » - convention signée avec le promoteur - modifications

En date du 23/06/2015, le Conseil communal avait approuvé le dossier de revitalisation urbaine dit « La Marlière » et ses annexes : plan d'expropriation, convention avec le promoteur, investissements publics, périmètre...

Pour faire suite à la réunion de la Cellule de Coordination du Service Public de Wallonie, il nous a été demandé de revoir l'aménagement des espaces publics.

En accord avec les services de la DGO4, nous avons donc décidé de faire reculer l'immeuble à appartements afin d'augmenter l'espace dédié au piéton, et notamment la placette située à

l'arrière de la résidence « Petit Cousin », ce qui permettrait d'organiser un marché ou des expositions. Afin que le nombre de places de parking ne soit pas sensiblement diminué, le promoteur a accepté d'intégrer des places de parking en sous-sol (demi-niveau).

Il est évident que ces changements modifient considérablement le montant des investissements privés (de 6.810.453 € HTVA à 8.259.352 € HTVA) repris dans la convention signée avec le promoteur et modifient également le plan d'implantation.

Dès lors, il convient d'approuver ce dossier modifié : convention et plans. Le reste des documents n'est substantiellement pas changé, si ce n'est les références au CWATUP devenu Codt

Le Conseil Communal est donc invité à approuver les modifications apportées au dossier : plans et convention avec le promoteur.

Monsieur VINCENT estime que l'on a à nouveau perdu du temps dans ce dossier. Le Directeur Général et le Président signalent que revirements de position de la Région Wallonne en sont la principale raison mais que le dossier évolue néanmoins dans le bon sens.

Par 15 voix pour et une abstention (groupe UCA), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Projets supracommunaux

Appel à projets provincial intitulé « Projet communal dans le cadre de la supracommunalité » - détermination des projets et opérateurs, et convention avec la Province de Hainaut

En date du 08 février 2017, la Province de Hainaut lançait un appel à projets visant à soutenir des projets déposés par un territoire ou portés par plusieurs communes. Un budget d'un million d'€ a ainsi été dégagé par la Province dans ce but, ce qui correspond à 0,75 € par habitant.

En date du 31 mars 2017, le Collège Communal a décidé de proposer, dans l'ordre de priorité suivant, deux projets :

- Un projet regroupant 14 communes et dénommé « Formation à l'usage des outils de Management socio-économique » ; l'opérateur commun est l'Asbl CHOQ ;
- Un projet regroupant 23 communes et dénommé « Un arbre pour la Wallonie Picarde » ; les opérateurs sont l'Asbl Wallonie Picarde, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc Naturel du Pays des Collines..

Sur proposition du Collège Provincial, le Conseil Provincial, en date du 27 juin 2017, a décidé de la dotation annuelle de 0,75 € par habitant en 2017 et en 2018 pour le financement des projets transcommunaux. Les dotations 2017 et 2018 retenues pour notre commune sont respectivement de 5.860,50 € et 5.875,50 €.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les projets et opérateurs proposés ci-dessus et de consacrer 50 % du montant de la dotation à chacun des projets ;
- D'approuver la convention ad hoc avec la Province de Hainaut.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. No Télé

En date du 28/05/2017, le Conseil Communal a marqué accord sur le refinancement progressif de No télé. L'intervention pour 2018 se porte à 3,70 € par habitant.

Il est donc proposé au Conseil Communal de marquer accord sur la demande de modification de l'article 12 des statuts de No Télé comme suit :

Les membres ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation. Toutefois à partir du 01/01/2018, les communes associées sont tenues de payer annuellement une subvention fixée à 3,70 € par habitant. Le nombre d'habitants est celui fixé par le Registre National au 1^{er} janvier de l'année de paiement. Chaque année, la subvention est indexée suivant la formule suivante :

Montant de base X Nouvel indice

L'indice de départ

L'indice de départ est l'indice du mois de décembre 2017.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Délinquance environnementale

Le Conseil Communal est invité à désigner Benoît BOUCAUT et Isabelle ROHART comme agents constatateurs, afin de constater les infractions liées au décret du 06 février 2014, relatif à la voirie communale.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que ces agents consacrent aujourd'hui environ 1/5^{ème} temps de leur travail à cette tâche et que cela devrait augmenter à l'avenir. Monsieur VIVIER demande si l'on fait une différence entre les autochtones et les personnes étrangères à la Commune. Le Directeur Général répond par la négative et tient à préciser que ces agents ne sont là pour remplacer la police.

Par 13 voix pour et 3 abstentions (groupe GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Enseignement

Suite au décès inopiné de Monsieur Vincent LIPPENS, Directeur de l'école communale de Péronnes, il est proposé au Conseil Communal de fusionner les implantations de Péronnes et de Fontenoy, afin de travailler uniquement avec deux Directions au sein du Pouvoir Organisateur d'Antoing.

Il s'agira d'une fusion par absorption (avec comptage séparé), de l'école de Fontenoy par l'école de Péronnes, sous la dénomination de « Antoing Rive Droite ».

Cette fusion prendra effet à la rentrée scolaire 2017-2018 soit au 1^{er} septembre 2017.

A la demande de Monsieur VINCENT, Monsieur BILLOUEZ et le Directeur Général précisent que la direction de la nouvelle entité sera effectivement une direction sans classe car l'on se base sur les effectifs au 15 janvier 2017. En fonction du recomptage en janvier 2018, on verra si cela sera toujours le cas (actuellement il manque quelques enfants).

Monsieur BILLOUEZ tient également à remercier vivement les deux Directeurs et l'administration qui ont réalisé un travail colossal pour gérer cette situation pour le moins difficile.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la fusion par absorption (avec comptage séparé) de l'école de Fontenoy par l'école de Péronnes et sous la dénomination « Antoing Rive Droite ».

Agent traitant : Corinne DORCHIES

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

12. Fabriques d'églises

a) Synode de l'église protestante unie de Belgique – Compte 2016

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le compte 2016 de la Synode de l'église Protestante unie de Belgique.

Recettes ordinaires :

Article 15 – Supplément de la commune pour les frais ordinaire du culte – suivant pièces = 15.778,17 € et non 18.775,09 € - crédit budget 2016 = 15.778,17 €.

Montant total des recettes = 20.772,66 € et non 23.769,58 € - crédit budget 2016 = 19.797,72 €.

Dépenses ordinaires :

Montant total des dépenses du chapitre I = 4.454,63 €

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses ordinaires du chapitre II = 12.272,85 €

Les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 16.727,48 € - crédit budget 2016 = 19.797,72 €.

Excédent = 4.045,18 €.

b) Synode de l'église protestante unie de Belgique – Budget 2018

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le budget 2018 présenté par le Synode de l'église protestante EPUB Rongy-Taintignies.

Part communale Antoing (127/335) de 4.538,62 €.

c) Fabrique d'église Saint Michel de Fontenoy – Modification budgétaire n° 1/2017

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Fontenoy sans modification de la part communale.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

13. Bail commercial

Conclusion d'un bail commercial pour la mise en location du commerce sis Grand Rue, 41 à Antoing au 1^{er} septembre 2017

Suite à la fin prématurée du bail commercial conclu avec Madame Christelle GILBERT (Style Chriss), le Conseil Communal décide, à l'unanimité, de conclure un nouveau bail commercial avec Messieurs Maxime RIGAUX et Yassir MIKDAD (commerce de vêtements neufs pour hommes et femmes).

Ce bail est conclu pour une durée de 9 ans au 1^{er} septembre 2017, dont les modalités particulières figurent au dossier.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Circulation

Règlement complémentaire de roulage – ANTOING (Bruyelle) – Chaussée de Tournai - Création d'une zone « RIVERAINS » du côté impair entre les n^{os} 33 et 65.

Ce règlement est proposé au Conseil Communal suite aux nombreux problèmes de stationnement rencontrés par les riverains, en raison de la présence de l'établissement « Le Saulchoir », qui provoque une demande importante de stationnement.

Monsieur VINCENT demande si un « arrêt minute » ne pourrait pas être prévu pour la boucherie toute proche. Le Président va inviter les services de police à étudier cette possibilité.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

15. Subsides aux clubs sportifs

A l'unanimité, le conseil communal marque accord sur la répartition des subsides aux clubs sportifs pour l'année 2017 – Budget 2017 :

Budget 30.000 €	
Football d'Antoing & de Bruyelle	=11.950 €
Football de Maubray	= 4.000 €
Tennis de table de Bruyelle (occup.jeunes)	= 2.550 €
Tennis Pays Blanc	= 1.500 €
Tennis de table du Sacré Cœur	= 200 €
U.S.A. Complexe W. Mahieu	= 5.500 €

Body	= 400 €
Club de karaté (occup.jeunes)	= 1.350 €
Aérogym (occup.jeunes)	= 300 €
Tir à l'arc St Sébastien	= 800 €
Sports d' eau	
P.Y.C.	= 200 €
Cyclotourisme (occup.jeunes)	= 250 €
Hockey – Péronnes	= 1.000 €

A la demande de Monsieur VIVIER, le Président et le Directeur général précisent que le tir à l'arc a effectivement obtenu un subside exceptionnel pour l'acquisition d'un nouveau filet. Cela fait suite à leur déménagement imposé vers le terrain de football de Bruyelle. Ce subside exceptionnel n'est pas repris dans l'enveloppe ici présentée, laquelle est une enveloppe fermée. Les demandes de subside exceptionnel sont analysées par le Collège Communal au cas par cas en tenant compte de la situation financière du club, de ses besoins, de la nécessité de l'investissement... Le Directeur Général expose ainsi la demande du club de boules carréaulées qui a besoin d'un nouveau jeu de boules mais n'a pas les moyens de le financer et a sollicité le Collège pour une aide exceptionnelle qui lui a été accordée (cela apparaîtra au budget 2018).

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

16. Aide en services

A l'unanimité, le Conseil communal décide d'octroyer une aide en service au cercle culturel « Le Montbrétia » pour l'occupation de la salle communale de Maubray les 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre 2017, pour un montant total de 600 €.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

17. Interpellation citoyenne

Interpellation d'un citoyen concernant la CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité): information (voir annexe).

Le Président interrompt la séance et cède la parole à Monsieur ROBETTE.

«

Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Le but de cette commission a pour objectif une plus grande participation de la population à la gestion de son cadre de vie. (Décret du 15 février 2007). Elle est renouvelée après chaque élection et j'en ignorais l'existence jusqu'à peu. (Affaire yourte)

Que prévoit ce décret ??

A - Sa consultation est obligatoire en diverses matières **et facultative** pour un permis comme celui d'urbanisme.

Question 1 : Avez-vous consulté le CCATM pour l'octroi du permis d'urbanisme pour les constructions atypiques suivantes :

1. au coin de la rue de Gaurain et la rue de la Ferme (site de la Croix Celtique) ? ;
2. sur la place de l'église de Calonne en face du musée de la pierre (école communale)?
3. au bout de la rue des chantiers (face au large) ?

B – Son installation

1. Après sa propre installation (-> 3 décembre 2012), le conseil communal décide de l'établissement de la CCATM:
 - Dans les trois mois si c'est un renouvellement ;
2. A la demande du Conseil Communal (->31 janvier 2013), le Collège lance un appel public aux candidats dans le mois de la décision ;
3. L'appel public aux candidats est annoncé **tant** :
 - par voie d'affiches :
Question 2 : Où sont placées les affiches communales pour informer la population?
 - que par avis de presse (pages locales de 3 quotidiens) ;
Question 3 : Quels quotidiens ont été sollicités (+ date d'édition parution) ?
 - S'il existe un bulletin communal, l'avis est inséré ;
Question 4 : Numéro du bulletin communal ?
 - Un journal publicitaire gratuit.
Question 5 : Lequel + date d'édition ?
4. Le modèle et les dimensions de l'avis sont déterminés par le Gouvernement.
5. Le collège informe le conseil communal des candidatures et dans les deux mois de réponse de l'enquête publique désigne les membres de la CCATM.
Question 5 : Date du conseil pour l'information et la désignation des membres de la CCATM ?

Contraintes :

1. Ne pas siéger au Collège ;
2. pas plus de deux mandats consécutifs

C - COMPOSITION :

Pour moins de 20.000 habitants.

La CCATM est composée de 12 membres + 1 président. Le conseil communal délègue un quart de ses membres (3), plus l'échevin de l'Urbanisme qui a une voix consultative et la secrétaire. Il choisit les autres membres sur base des candidatures reçues suite à l'appel public.

Le choix devra respecter :

- l'équilibre politique majorité-opposition ;
- la pyramide des âges de la commune ;
Question 6 : Est-il possible de connaître, l'âge moyen des 13 membres de la CCATM et le pourcentage par tranches d'âge (référence 2013)?
 - a. Age moyen des membres :
 - b. % des 18-39 :
 - c. % des 40-59 :
 - d. % des 60-74 :
 - e. % des 75 et plus :
- une bonne répartition géographique ;
- **Question 7** : Est-il possible d'avoir le nombre de membres par villages ?
 - a. Antoing :
 - b. Maubray :
 - c. Péronnes :
 - d. Bruyelle :
 - e. Fontenoy :
 - f. Calonne :
- rencontrer divers intérêts (sociaux, économique, **patrimoniaux**, environnementaux et de mobilité).

Subvention - Rémunération : 5.000€ /an (minimum 6 réunions avec 7 votants)

- 25€ pour le président ;
 - 12,50€ pour les membres.
- et supplément possible

LA CCATM d'ANTOING validée par le Ministre le 7/11/2013

Question 8 : Est-il possible d'avoir accès au PV des réunions de la CCATM

»

Le Président précise à Monsieur ROBETTE qu'à l'avenir, le Collège n'acceptera plus qu'une seule question comme cela est prévu dans le règlement d'ordre intérieur et non plus de multiples questions et sous-questions comme aujourd'hui.

Le Directeur général répond aux questions de Monsieur ROBETTE :

Question n°1 :

Outre les consultations obligatoires, la CCATM traite tous les dossiers d'urbanisme soumis à enquête publique et les permis uniques. Il s'agit de se donner une ligne de conduite objective dans le traitement des dossiers et d'éviter toute subjectivité quant au choix des dossiers à soumettre : « beau, pas beau », « typique, atypique ». Ce genre de termes ne peut être admis lors d'une analyse urbanistique.

Dans cet ordre d'idée, voici ce qu'il en est des projets dont question :

- Site de la Croix Celtique : sans les précisions données par Monsieur ROBETTE aujourd'hui, nous avons compris que l'objet était l'aménagement du « Carrefour des Irlandais » - Ce dossier est daté de 2007, date à laquelle la CCATM n'était pas encore créée. S'agissant d'une habitation située rue de la Ferme, l'information sera fournie ultérieurement à Monsieur ROBETTE ;
- Ecole de Calonne : non soumise à enquête publique et donc pas d'avis de la CCATM ;
- Rue des Chantiers : permis soumis à enquête et donc traité au sein de la Commission

Question n°2

Les affiches sont placées dans les valves communales : à l'époque, sur la place Bara

Question n°3

Les avis sont parus dans les quotidiens suivants :

- Dernière Heure 21/02/2013
- Nord Eclair 15/02/2013
- Courrier de l'Escaut 15/02/2013

Question n°4

Pour ce qui est du bulletin communal, il n'y a pas de parution au mois de février

Question n°5

L'avis est paru dans le proximag du 16/02/2013

2ème question n° 5

Le Conseil communal a pris connaissance des candidatures et désigné les membres en date du 30/05/2013

Question n°6

Les calculs sont réalisés sur base de l'âge des 13 membres demandés :

- A. Moyenne d'âge : 44,23 ans
- B. % des 18-39 : +/- 30
- C. % des 40-59 : +/-30
- D. % des 60-74 : +/-40
- E. % des 75 et plus : 0 (pas de candidatures)

Question n°7

- A. Antoing : 5
- B. Maubray : 2
- C. Péronnes : 1
- D. Bruyelle : 1
- E. Fontenoy : 4
- F. Calonne : 0

Question n° 8 :

Est-il possible d'avoir accès au PV des réunions de la CCATM :

L'article 7 du ROI prescrit :

« Le président et tout membre de la commission sont tenus à la confidentialité des données personnelles des dossiers dont ils ont la connaissance ainsi que des débats et votes de la commission.

Après la décision du conseil communal ou du collège communal sur les dossiers soumis à l'avis de la commission, les autorités locales assurent la publicité des débats et avis de la Commission » :

Nous pouvons donc transmettre les avis (avec le nombre de voix pour/contre) mais pas l'entièreté des délibérations, celles-ci reprenant des données à caractère personnel.

Dans son droit de réplique, Monsieur ROBETTE estime que les réponses ne sont pas correctes notamment au niveau des représentations par village (question n° 7) car des personnes ont déménagés depuis. En outre, il estime que le renouvellement aurait dû avoir lieu le 20/01/2012.

Le temps de réplique de Monsieur ROBETTE (2 minutes) étant dépassé, le Président met fin à ce point et reprend la séance publique.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

18. Procès-verbaux

Par 13 voix pour et 3 abstentions (groupe GO), le Conseil Communal approuve les procès-verbaux des séances du 18 mai et du 22 juin 2017.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

19. Questions orales

Monsieur VIVIER rappelle à nouveau les interpellations de son groupe quant à la gestion des sites touristiques. Il a pu recenser plus de 20 voitures par jour mal garées et sans que les services de police n'interviennent. Des cartes avec les emplacements des parkings avaient été demandées auprès de l'Office du Tourisme mais on a toujours rien vu venir. Manifestement, il n'y a pas de communication entre le SPW et la Ville quant à l'entretien des sites. Cet été, des barbecues et autres feux clandestins ont encore été organisés par des citoyens sans qu'il y ait la moindre remise à l'ordre. Cela est pourtant interdit !

Certains endroits étaient plein de déchets et la police ne dresse aucun procès-verbal à l'endroit des contrevenants. Idem pour les nageurs dans le Grand Large, on laisse faire. Un petit pont

d'accès par l'arrière à l'ancien canal n'a pas été reconstruit. Il y a un manque de la gestion des vitesses dans les rues, des panneaux sont à terre notamment au « Petit large ».

Monsieur VIVIER réitère la demande du groupe GO pour l'organisation d'une commission sérieuse pour l'été prochain.

Le Président rétorque qu'il est faux de dire que la Ville ne fait rien bien au contraire. L'interdiction de nager est valable pour toutes les propriétés fluviales du SPW depuis Comines jusque Liège. Il est impossible de tout surveiller. Dernièrement, à sa demande, les services de police fluviale sont venus contrôler les jets skis à Péronnes : sur 11 engins, 7 n'étaient pas en ordre !! La Commune fait son travail mais avec ses moyens.

Monsieur VINCENT signale que la situation n'embellit pas l'image de la Ville et qu'une réunion entre toutes les parties ne serait pas inutile pour coordonner les efforts.

Le Président est d'accord sur ce point et il organisera une réunion avec tous les intervenants notamment les SPW routes et voies hydrauliques, les polices fluviale et locale, ...

Monsieur VERSCHEURE tient à signaler l'état irrespectueux dans lequel était le cimetière de Bruyelle. Il y avait des mauvaises herbes partout. Manifestement, les services communaux sont dépassés. Il faudrait réengager du personnel et remettre un ouvrier par village.

Le Président souligne qu'il est nécessaire de revoir l'aménagement et l'entretien des cimetières. La Ville a investi dans du matériel mais les résultats ne suivent pas. Nos services suivent la législation et notre commune est zéro phyto. Nous ne devons plus utiliser le terme « mauvaises herbes » et on va devoir végétaliser les cimetières. Une expérience pilote sera menée l'an prochain dans celui d'Antoing, nous verrons ce que cela donnera. Mettre un homme seul dans les villages n'est pas la solution (risques de vols de matériel, où stocker ce dernier, isolement du travailleur,...). Le Président cite les vols récents de matériel (débroussailleuse, taille-haies,...).

Monsieur VINCENT signale qu'il faut revoir la conception de nos cimetières. Monsieur DESMET précise que la main d'œuvre communale entretient entièrement 4 fois par an chaque cimetière sans compter les interventions ponctuelles à l'occasion de la Toussaint ou lors des inhumations.

Le Président souligne l'exemple du Stade où l'on est en train d'installer des bâches sur tout le pourtour afin de minimiser les entretiens futurs.

A la demande de Madame Marie MAHIEU, le Président précise que les vélos électriques sont utilisés par le personnel communal et notamment les femmes de ménage intervenant dans les écoles.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 25.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS